L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 23 JUIN 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Un charpentier ou un menuisier parlant français et pouvant fournir de bonnes recommandations. Il trouvera de l'emploi toute l'année. Ecrire Box 141, New Orleans. 22 juin—2f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN parfait jardinier, muni des meilleures recommandations, désire trouver de l'emploi en ville ou à la campagne. S'adresser: Gérard, rue Toulouse, 7. 16juin—7f

DEMANDE d'emploi.—Une jeune fille Française désire être employée par une famille allant en France. S'adresser à Mme Fourcade, coin Hôpital et Dauphine. 13 juin—2 sem

A VENDRE.

A VENDRE—Une grocerie pour cause de départ, au coin des rues Remparts et Bagatelle. 16 juin—16,23

A VENDRE—2 belles et jeunes juments par B. Pierre, aux Fair Grounds, Gentilly Road, porte members' entrance. 16juin

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Myra Clark Gaines.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 13.135.—Division "B".—Attendu que Sylvester P. Walmsley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Myra Clark Gaines décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 juin—23 28—2 juil

Succession de Bernard Gerry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 27.332—Division A—Attendu que James Gerry (né James M Walley), a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernard Gorry, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 juin—22.26.30

Succession de Frederick Gast.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,?45—Division B—Attendu que M. H. Flasspoller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Gast, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
21juin—21,26,30

Succession de Otto Hantz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27.313—Division B. Attendu que John B. Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Otto Hantz, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 juin—21 26 30

Succession de Veuve Benjamin Borne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,275—Division C—Attendu que Félix Borne a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Veuve Benjamin Borne, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 juin—18 22 27

Succession de Michael Monahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27.254—Division D.—Attendu que Mary E. Monahan a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Monahan, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14 19 23

Succession de Frank Lamanette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27.244—Division C.—Attendu que Mme Agnès Lamanette a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Lamanette, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14 19 23

AVIS AUX CREANCIERS.

H. Grochel & Co. vs. leurs créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 19.625—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le second compte et tableau de distribution présenté par O. Marrionneaux, syndic des créanciers de cette affaire ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
23juin—23 28—2juil.

M. Damiens vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 26,182—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par M. Damiens, comme syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14 19 23

Joseph Vahlmann vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26.120—Divison B.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par le Dr Paul Von Seydewitz syndic des créanciers dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—19. 23, 28

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 27,268—Division B.—J. W. H. Eckert vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, J. William H. Eckert, soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, à son bureau, No 21 Passage de la Bourse, en cette ville, jeudi, le 18me jour de juillet 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que Jas. D. Grace, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 14 juin 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme: H. MOLAISON, Député Greffier.
15juin—4f au 18 juil

PAR LE CONSTABLE.

Julia Kiernan vs. George Rickle ou Ricks.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No. 12,257.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'encan en face de mon comptoir, No 95 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Second District de cette ville, le MERCREDI, 26me jour de juin 1889, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-après, à savoir—
Un lot de meubles de maison d'après inventaire enlissé au mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
15juin—15 19 26

John Clark vs Joseph H. Weber.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No 11 011—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir:
Un certain lot de terre, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Laurel, Deuxième et Troisième, mesurant 55 pieds 6 pouces de face à la rue Annonciation, sur 100 pieds de profondeur et de face à la rue Troisième, étant le lot entier désigné comme lot No ... 29 pieds ... pouces pris de l'arrière du dit lot ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, acquis par Jos. H. Weber de la Hibernia Insurance Company, d'après un acte pardevant W. J. Castell, notaire, le 3 décembre, 1883. C. O. B. 118, folio 258.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans
mai—... juin 5 12 19 26 29

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel, A L'ACADEMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 16 JUILLET 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000......	100,000
1 Lot de..	50,000......	50,000
1 Lot de..	25,000......	25,000
2 Lots de..	10,000......	20,000
5 Lots de..	5,000......	25,000
25 Lots de..	1,000......	25,000
100 Lots de..	500......	50,000
200 Lots de..	300......	60,000
500 Lots de..	200......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de...	$500, soit......	$50,000
100 Lots de..	$300, ...	30,000
100 Lots de:	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit......	$99,900
999 Lots de $100,	......	99,900
3,134 Lots se montant à....		$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express...

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

Rappelez-vous que les seuls vrais billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, émis en vertu de la Charte d'Etat, sont reconnus par les Tribunaux les plus élevés comme engagés invariablement par M. A. Dauphin, Président, endossés par les Généraux Beauregard et Early, surveillants des tirages, et garantis par les Banques Nationales de la Nlle-Orléans, en ce qui concerne le paiement des lots. NULS AUTRES NE SONT AUTHENTIQUES.

Tous les soi-disant "Suppléments", "Original Little Louisiana" et autres institutions avec l'usage illégal du nom de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, par des personnes inconnues, sous des noms fictifs, constituent autant de tentatives destinées à tromper le public par de faux prétextes, ces entreprises frauduleuses n'offrant absolument aucune garantie.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur

MESDAMES ET MESSIEURS

Je vous invite instamment et cordialement à venir vous assurer de l'excellence du NEW HOME avant d'acheter une machine à coudre. Le

New Home

Est positivement la meilleure.

Il surpasse toutes les autres machines.

Croyez-moi et venez l'examiner.

GUSTAV SEEGER,
170 rue du Canal.

N. B.—Depuis le 10 juin 1888, il a été introduit dans la construction du NEW HOME de très grands et de très utiles perfectionnements.

Le HOME est fait d'acier, et, quoique la construction en soit plus coûteuse,

Se vend à meilleur marché qu'aucune autre machine.

12 mai—2mois

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Claiborne, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Convenable pour une fabrique de savon, et tous les accessoires. Le tout devant être vendu en bloc.

Aussi deux autres lots de valeur y attenants, avec bâtisses et améliorations.

—Dans l'affaire de—
Heinrich W. Knieper vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,644.—En vertu d'un ordre de vente en date du 11 juin 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:
1° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent; ensemble avec la manufacture de savon qui s'y trouve, et tous les appareils et installations, etc., qui y sont attachés et qui font partie de la dite manufacture de savon, situés dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Port, St-Avid ou Claiborne, Prosper et l'avenue Lafayette, faisant une partie des lots désignés par les numéros Un, Deux et Trois sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de ville, et déposé à l'étude de Félix De Armas, notaire en cette ville. Les dits lots de terre mesurent, chacun, trente cinq pieds de face à l'avenue Lafayette, sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes égales et parallèles. Un des dits lots forme l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue St-Avid ou Claiborne. Les dits trois lots se touchent et forment un lot de cent cinq pieds de face à la dite avenue Lafayette, sur une profondeur et façade à la rue St-Avid ou Claiborne de cent dix pieds.
2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Port, St-Avid ou Claiborne et Prosper et l'avenue Lafayette, formant une partie du lot désigné par le numéro quatre, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer de ville déposé en l'étude de F. de Armas, alors un notaire en cette ville, par acte en date du 31me jour de mars 1836; lequel dit lot mesure (au pied américain) trente pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de cent cinq pieds, entre lignes égales et parallèles, borné sur la droite par la propriété de H. W. Knieper et sur la gauche par la propriété de Gentilly Dreux ou ses représentants.
3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situé dans le Faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désigné par le numéro un de l'îlet numéro vingt-quatre, borné par les rues Prosper, Lafayette, St-Avid ou Claiborne et Port, et mesurant trente pieds de face à la rue ou Promenade Lafayette, sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et six lignes.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et syndic dans l'affaire ci-dessus.
17juin—17 24 juil 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve Evelina Maché vs Veuve Mary Ann Fisk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,438—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, SAMEDI, 6 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain morceau de terre ou portion avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet désigné par le numéro municipal 43, borné par les rues Joséphine, Fulton, Rousseau et Jackson, commençant à une distance de quarante-neuf pieds du coin des rues Fulton et Joséphine, et mesurant soixante-seize pieds huit pouces et quatre lignes de façade rue Joséphine sur cent dix-neuf pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles—le tout, plus ou moins, au mesure américaine, ladite portion de terre se compose de tous les terrains primitifs une et douze et de la moitié du terrain primitif No treize.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3 10 17 24—1 6 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une magnifique maison de résidence, portant le No 116 de la rue Columbus, avec grands terrains, etc., dans le Troisième District.

Eureka Homestead Society vs. Jules V. Charpantier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 26,418—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un terrain, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, droits, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Six du carré d'îlet No Sept, borné par les rues Colombus, Kerlerec, Claiborne et Robertson, sur un plan de E Surgi, en date du 10 avril 1849, déposé en l'étude de Cyprien C. Ladréyère, ancien notaire de cette ville; lequel terrain mesure, au pied américain, cinquante pieds de façade rue Colombus, sur cent cinquante-sept pieds cinq pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27mai—27—juin3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vve D. L. Kernion vs. la succession de Pierre Théophile Commagère, No 23,604
—et—
La succession de Pierre Théophile Commagère, No 5,393.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendus le 28 mars 1889 et signés le 3 avril 1889 dans la première affaire mentionnée; et d'un ordre de vente daté du 21 mai 1889, dans la seconde affaire mentionnée, tout deux ordres à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré No 379 borné par les rues St-Claude, Remparts, Kerlerec et Colombus, formant l'angle des rues St-Claude et Colombus, et mesurant, pied américain, 71 pieds, 10 pouces et 4 lignes de façade rue St-Claude; 87 pieds, 4 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade rue Colombus; 69 pieds, 7 pouces et 3 lignes de largeur à l'arrière; et 81 pieds de profondeur de l'autre côté vers la rue Kerlerec, borné du côté de la rue Kerlerec, par la propriété appartenant ou ayant appartenu à S. Maspéreau, et à l'arrière par la propriété de M. Staes, ainsi que le tout est acquis par acte passé pardevant O. de Armas, notaire, en date du 9 décembre 1858, et sur un plan annexé à cet acte. Etant la même propriété acquise par feu P. C. Commagère, par deux actes exécutés devant O. de Armas, notaire, le 28 octobre 1858, enregistré C. O. livre 78, page 302, et le 9 décembre 1858, enregistré C. O. livre 77, page 324.
Conditions—Quinze cents dollars [$1500] comptant; le reste à un an de crédit sur un billet à ordre de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale; l'acquéreur devant assurer la propriété pour le montant du crédit et transférer la police au porteur du billet. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénande et la vente sans estimation, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et toutes autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. L'acquéreur devant assumer en sus du prix d'adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1889 sur ladite propriété.
Saisi dans l'affaire ci dessus, No 23,604.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mai—27—3 10 17 24 29 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrande Cerciat, épouse de Germain Journée, vs. son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 24,465.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Villeré, St-Philippe et Robertson, désigné par le No 3 sur un plan de Joseph Pilié, ancien voyer, en date du 3 janvier 1848 et déposé à l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire; le dit lot mesure au pied américain trente-deux pieds plus ou moins de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds, deux pouces et trois lignes plus ou moins entre lignes parallèles. La dite propriété en communauté a été achetée, par le défendeur de Alfred Marchand, par acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, le 5 mars 1873 et enregistré au Bureau des transferts Livre 100, folio 664.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10, 17, 24—1, 8, 13 juillet.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Whitaker et H. H. Downing vs. Max Schultz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 27,270.—En vertu d'un writ de fieri facias dans cette affaire j'ai saisi et par le consentement des parties je vendrai à l'encan à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, LUNDI, 24 juin 1889, à 2 heures p. m.—
Un lot assorti de meubles de maison conformément à un inventaire.
Conditions—Comptant.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21juin—21 22 23 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Charles Sagery vs. Henry Beyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,942—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Deux terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos deux et trois du carré No dix-sept, lequel est compris entre les rues Amour, Mazant, Bons-Enfants et Barthélemy, d'après un plan de John Schreiber, le 16 janvier 1837, déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire, comme le plan No vingt-un du livre des plans No un; terrains mesurant, chacun, vingt-cinq pieds de façade à la dite rue Amour et cent quatre-vingt dix-huit pieds un pouce et une ligne de profondeur, entre lignes parallèles et égales.
Acquis par feu Henry Beyer, par achat de la succession de François Naigeon, par acte pardevant Amédée Ducatel, notaire, le 19 décembre 1872.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27mai—27—3,10,17,24,29 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une résidence de valeur, connue comme le No 1305 de l'avenue St-Charles, entre les rues Robert et Upperline; grands terrains, &c.

—Dans l'affaire de—
Charles K. Burdeau vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,765—En vertu d'un ordre de vente en date du 31 mai 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain morceau de terre ou portion avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et dépendances y appartenant en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Charles, Upper Line, Carondelet et Robert, désigné par la lettre B sur un plan ou certificat du voyer, fait par Louis H. Pilié, sous-voyer, à la date du 6 juin 1885, et annexé pour qu'on s'y réfère, à un acte passé pardevant Jas. Fahey, notaire, en cette ville, le 10 juin 1885, d'après lequel plan le dit morceau de terre mesure, au pied américain, soixante-neuf pieds quatre pouces de façade rue St-Charles; soixante-cinq pieds de largeur sur la limite inférieure le séparant du terrain No deux sur le dit plan, cent cinquante sept pieds et neuf pouces de profondeur du côté du terrain A sur le dit plan; et cent trente trois pieds et six pouces de profondeur du côté opposé. Le plus rapproché de la rue Robert.
Etant la même propriété que Charles K. Burdeau a acheté de Mme Marie Louise Kennedy, épouse de Charles Genella, par acte passé pardevant Andrew Hero, jr., notaire, en et pour la paroisse d'Orléans, le 20 août 1886.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3 10 17 24—1 6 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de machines à coudre, machines, moteur électrique, Lingerie pour messieurs, etc.

Wilson frères vs Crescent City Manufacturing Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27 149—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 24 juin, 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Au local, No 205 rue du Canal.
1° Tout le contenu du dit local, consistant en machines, moteur électrique, machines à coudre, vitrines, étagères, comptoir, meubles, etc. Aussi un grand lot d'objets de toilettes pour hommes, bijouterie, articles de fantaisie, etc., le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
2° Le terme non expiré du bail du dit local No 205 rue du Canal, à raison de $150 par mois payable mensuellement et expirant le 1er octobre 1890, conformément au bail de Mme Thos. Dugan et le terme non expiré du sous bail d'une partie du dit local, à raison de $50 par mois payable mensuellement et expirant le 1er octobre 1890, conformément au bail fait entre le défendeur et le District Assembly No 102, Knights of Labor et aussi le droit d'occupation conformément aux dits baux.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12 15 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées, rue Colisée entre Robert et Soniat, la rue en arrière étant la rue Perrier, Sixième District.

Eureka Homestead Society vs Bailey Duke Legras.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,419.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 20 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro 312, borné par les rues Colisée, Soniat, Perrier et Robert, désigné comme lot No 6, sur un plan annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, le 24ème jour d'avril 1867; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Colisée, sur une profondeur de cent un pieds entre lignes parallèles.
Acquis par le défendeur, de Jacob Briwa, conformément à un acte pardevant M. T. Ducros, notaire, en date du 14 mai 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 27—juillet 3 10 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs J. A. Lanauville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 26.820.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain, situé dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Levée, Elmira, Moreau et Congrès, désigné par le Numéro Cinq sur un plan de J. A. Pueyo, le 18 mai 1844, et déposé en l'étude de C. Boudousquié, notaire. Le dit terrain forme l'angle des rues Levée et Congrès et mesure, au pied américain, trente-un pieds dix pouces et une ligne et demie de façade rue Levée, sur une profondeur de quatre-vingt-deux pieds trois-quarts d'une ligne, plus ou moins, rue Congrès, et quatre-vingt-cinq pieds six pouces et quatre lignes sur la ligne séparant du terrain Numéro Quatre, et trente-un pieds deux-tiers d'une ligne sur la limite inférieure; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits que y appartiennent.
Ensemble avec vingt-quatre actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane appartenant à la propriété.
Saisis dans la susdite affaire.
Conditions—Une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse; savoir: la somme de cent deux dollars montant du stock prêté et dix pour cent d'intérêt dessus à partir du 1er décembre 1884, et de plus la somme de cinq cent quarante-quatre, montant des versements sur lesdites actions, et huit pour cent d'intérêt par an sur $69 de la somme à partir du 1er décembre 1881; huit pour cent d'intérêt par an sur $69 de la somme à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent par an sur encore $68 de la somme à partir du 1er décembre 1883; huit pour cent par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1884; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1885; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1886; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1887; huit pour cent d'intérêt par an sur $69 de la même somme à partir du 1er décembre 1888 et les frais et dépens du procès de la vente ainsi que les taxes dues sur la propriété.
L'acquéreur en outre assumera le résidu du dit stock hypothéqué, dette pas encore échue mais dont le paiement peut être demandé en vertu de la charte et des règlements de la Banque, savoir: la somme de deux mille cinq cent soixante piastres; et l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens comme sa charte, et le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 13 juil

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage. Beaux meubles de maison, piano, faïence, gravures, etc.

In re. Mme Mary Harvey vs Harry Harvey et als.

Nos 20,017 et 19,529.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—MERCREDI, 3 juillet 1889, à 11 heures A. M., à la résidence No 104 rue Felicity, en vertu d'un jugement rendu le 12 juin et signé le 21 juin 1889, par l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage:
Tout le contenu du dit local, consistant en une élégante collection de meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, piano, faïence, verrerie et autres, etc., meubles de cuisine, etc.
Conditions—Comptant.
22 juin—22,29—juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix, centralement situées, et d'un rapport rémunérateur.

Les maisons de résidence en briques à deux étages, 223 et 225 rue St-Charles, entre Julie et St-Joseph.

Succession d'Ernest Bazile Joubert.

No 27,191—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juin 1889, il sera vendu à l'encan:
Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Charles, St Joseph, Carondelet et Julie, mesurant 41 pieds 1 pouce de façade rue St-Charles sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Le dit terrain est désigné par la lettre "B" sur un plan annexé à l'acte en l'étude d'Amédée Ducatel, en date du 15 février 1886. Les améliorations comprennent une maison de résidence double en briques à deux étages Nos 223 et 225 rue St-Charles admirablement située pour résidence ou comme placement d'argent, donnant le très joli revenu de $60 par mois, et pouvant toujours se louer à de bons locataires. La propriété est à proximité de marchés, d'églises et lieux d'amusements, et à 10 minutes de marche de la rue du Canal.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1889 en sus du prix d'adjudication.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Simon, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
15 juin—15,22,29—juil 6,13,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Quatrième District.

Belle maison de résidence double Nos 372 et 374 rue Félicité.

Un terrain de valeur rue St-André, entre Remparts et Franklin.

Succession de Mme Sophie Prages, décédée.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans—Dossier No 26,757.

—A L'ENCAN—

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 29 juin à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un décret de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la même Cour, Division A, actuellement absent en congé, décret daté du 22 mai 1889, dossier No 14,731, dans l'affaire de la succession de Mme Sophie Prager décédée, à l'encan il sera vendu—
1° Un terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Félicité, Franklin (ci-devant avenue Fulton), St. André et Remparts (ci-devant Hercule), et désigné par le No 12 sur un plan déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire en cette ville, sous le No 264. Le dit terrain mesure 35 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade rue Félicité, 35 pieds 8 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces et 3 lignes sur la limite le séparant du terrain No 11, et 102 pieds 1 ligne sur le côté opposé. Les améliorations consistent en une maison double à bois à deux étages, couverte en ardoises portant les Nos ... rue Félicité, et ayant deux chambres, etc., de chaque côté.
2° Un terrain de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 21 et mesurant 30 pieds et 4 lignes de façade rue St-André; 30 pieds et 2 lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur 102 pieds et 3 lignes sur la limite du terrain No 22; et 193 pieds, 8 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du terrain No 78. Le tout d'après un plan dressé par Bourgerol, voyer, le 7 février 1832, et déposé en l'étude de Wm. Y. Louis, ancien notaire de cette ville. Les améliorations consistent en une écurie avec auvent. Toutes les propriétés précédemment décrites sont d'après des plans de Charles Shaneider, daté du mois d'août 1885 et montrés aux lieux de la vente.
Conditions—Un tiers comptant, ou davantage, le reste à un et deux ans de crédit, à 8 0/0 et toutes les clauses usuelles de sécurité.
L'acte de vente pardevant Jas. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1889.
26mai—26—2 9 16 22 29juin.

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, piano, outils de charpentier, outils de machiniste.

Dans l'affaire de la succession de E. A. Borne et épouse.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet.—JEUDI le 27 juin 1889, à 11 heures a. m., au local situé rue Jefferson, entre Zimple et Quatrième, dans le Septième District, anciennement Carrollton, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E," Dossier 27,116, daté du 13 juin 1889—
Un lot de meubles de maison, piano, outils de charpentier, outils de machiniste, conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier dans la cour ci-dessus mentionnée. Conditions—Comptant avant livraison.
15juin—à la date

PLACEMENTS DE CHOIX

Avec des conditions des plus libérales ou un tiers ou plus comptant.

Dans le Premier et Quatrième District.

A proximité des Eglises, des Ecoles, des Marchés et des Chars.

Le cottage pour résidence à double corps de logis Nos 323 et 323 1/2, 325 et 325 1/2 rue Jackson.

Le cottage double pour résidence, Nos 434 et 434 1/2 rue Annonciation.

L'élégant cottage en bois pour résidence No 40 rue Liberté.

Succession de Mme Blanche Dumestre.

Pour un Partage. A l'encan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 21,799.

PAR WARREN HOMES, encanteur.—Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI 13 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé le 6 juin 1889. Dossier No 21,799, dans l'affaire de la succession de Mme Blanche Dumestre, pour un partage, il sera vendu à l'enchère publique:
1° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Dryades, Joséphine et Baronne, désigné par le No 21; le dit lot mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur entre lignes parallèles de 102 pieds 7 pouces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent un cottage pour résidence, à double corps de logis, Nos 323 et 323 1/2 rue Jackson.
2° Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et contigu à la dite propriété désignée par le No 22; le dit lot mesurant 34 pieds 3 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 102 pieds 7 pouces et 4 lignes.
Les améliorations comprennent un cottage à double corps de logis connu comme les Nos 325 et 325 1/2 rue Jackson.
3° Trois lots de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le premier district de la ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, anciennement Jackson, Liberté, anciennement Tremé, Commune et Marais, désignés comme les Nos 4, 5 et 6 et partie du lot No 9. Les dits lots mesurent ensemble 79 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes.
Les améliorations comprennent un grand cottage élevé avec corridor au centre, et connu comme le No 40 rue Liberté.
4° Un morceau ou portion de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Annonciation, Philip et Chippewa, mesurant en mesure française, 30 pieds de face à la rue Annonciation sur 150 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur, plus ou moins, et en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Chippewa, sur une profondeur de 170 pieds 3 pouces plus ou moins; la dite portion de terre étant la moitié du lot primitif désigné par le No 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 2 de mars 1824, déposé dans le bureau de Carlisle Pollock, ex notaire public en cette ville.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à double corps de logis, connu comme les Nos 434 et 434 1/2 rue Annonciation. Les mesures sont conformes aux plans dressés par Williams & Carroll, voyers, daté du mois d'octobre 1887 et sont toutes plus ou moins en mesure américaine, et actuellement en exhibition à l'endroit de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit d'un an et deux ans, en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement, cinq pour cent d'avocat en cas de procédures, la propriété devant être assurée et l'assurance transférée aux détenteurs des billets; le tout garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur, l'acquéreur assumant les taxes de 1889 au dessus du prix d'adjudication, 10 0/0 comptant pour lier les ventes.
Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
9 juin—9 16 23 30—juillet 7 13.

PEERLESS DYES Les meilleurs. Chez Droguistes.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Site de choix sur lequel on peut bâtir, rue Rousseau, entre Joséphine et Jackson.

A L'ENCAN.

Succession de Daniel O'Regan.

No. 17,231—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 juin, 1889, il sera vendu à l'encan:
Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Rousseau, Fulton, Joséphine et Jackson. Le terrain mesure 31 pieds de façade rue Rousseau, sur 110 de profondeur, et est situé dans un quartier populeux, près de la Brasserie Louisiana.
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera toutes les taxes de 1889, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire.
19juin—19 29—6 13 20 juil

Cottage de choix coin des rues Chartres et Désiré. Et un site adjacent pour bâtir. A l'Encan.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique:
1° Le cottage simple coin des rues Chartres et Désiré. Le lot a 30 pieds de face à la rue Chartres sur environ 86 pieds de profondeur et face à la rue Désiré. Le cottage est retiré de la rue à galeries devant et derrière, est en face de la fabrique Dunbar et à proximité de deux lignes de chars urbains.
2° Le lot de choix pour bâtir contigu au lot ci-dessus, mesure environ 24 pieds de face à la rue Désiré sur 90 pieds de profondeur.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an avec lien du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumera toutes les taxes de 1889 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jas. Fahey, Esq., notaire.
16 juin—16 23 29.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 517 rue des Marais dans le Troisième District.

Succession de Peter Dowry, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS — W. I. Hodgson, encanteurs—bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division "B", en date du 13 juin 1889, dossier No 20,774, pour le compte de la succession de feu Peter Dowry, à l'encan, il sera vendu:
Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 395, borné par les rues Marais, St-Claude, Musique et l'avenue Lafayette. Le dit terrain est désigné par le No 9 et mesure 30 pieds de façade rue des Marais, sur une profondeur de 91 pieds 5 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un **cottage en bois,** portant le No 517 de la rue des Marais, et à deux chambres, citerne, auvents, etc.
Conditions—Comptant en passant titres; 20 pour cent comptant sur les lieux, et en assurera le paiement des taxes de 1889 en outre de l'enchère.
L'acte de vente pardevant Joe. D. Taylor, notaire aux frais de l'acquéreur.
16juin—16 23 30—juil 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

La belle maison de résidence en bois, No 726 rue Dauphine, entre Clouet et Louisa.

Le cottage double de choix, Nos 28 et 28 1/2 rue Louisa, entre Royale et Chartres.

Succession de Wm E. Hunter, décédé, Dossier No 26,773.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la même Cour, Division A, en congé daté du 23 mai 1889, Dossier No 26,773, pour le compte de la succession de William E. Hunter, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Dans le Troisième District, No 726 rue Dauphine.

1° **Une certaine portion de terre,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, carré borné par les rues Dauphine, Royale, Clouet et Louisa, mesurant 73 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 15? pieds 10 pouces et 2 lignes du côté le plus rapproché de la rue Louisa, et 169 pieds de l'autre côté vers la rue Clouet; et 73 pieds de largeur à l'arrière, le tout plus ou moins.
Les améliorations consistent en une **jolie maison de résidence en bois couverte en ardoises,** ayant corridor au haut et en bas, élégants salons à arche, boudoir et salle à manger, spacieuses chambres, manteaux de cheminées en marbre, cuisine, offices, cave, etc., et 5 ou 6 chambres à coucher, chambre à bain et cabinets au dessus, gaz et installations partout (excepté les lustres de salon), cloches électriques et toutes les conveniences. Le terrain est parfaitement clos. Il y a une remise avec écurie à deux étages, autres bâtisses de dépendances, citerne beau gazon, fleurs, arbres fruitiers, une barrière en fer devant et le tout y est, une maison de résidence de famille de premier ordre.

Nos 28 et 28 1/2 rue Louisa.

2° **Une certaine portion de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le 3me district de cette ville, carré d'îlet No 141 borné par les rues Louisa, Royale, Chartres et Piety, désigné par la lettre "A" et mesurant 47 pieds 9 pouces de façade rue Louisa, sur une profondeur de 213 pieds 1 pouce et 7 lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations consistent en une: **Maison cottage double en bois couverte en ardoises,** connue sous les Nos 28 et 28 1/2 de la rue Louisa, et ayant de chaque côté 5 chambres, gaz et installations partout, 2 citernes, auvents, etc., cour pavée, jardin, etc., et se loue $32 par mois, à bail.
Le tout d'après des plans que l'on peut voir au lieu de la vente.
La propriété peut être visitée sur une autorisation écrite de l'encanteur.
Conditions—Comptant en passant les titres; 10 pour cent devant être payés comptant sur les lieux; l'acquéreur assumant les taxes de l'année courante 1889, en sus des enchères.
Les actes pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 mai—26 mai, 2, 9, 16, 23, 29 juin.

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District,

No 511 rue du Canal, entre Broad et Dorgenois.

Succession de Mme Rebecca J. Hoyle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division G No 1250.

PAR STEPHEN J. DERBES, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale.—SAMEDI, 29 juin, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 21 mai, la propriété ci après décrite, savoir:
Quatre certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Broad, Dousne et Dorgenois et désignés comme lots Nos dix-neuf, vingt, vingt-un et vingt deux de l'îlet 45, sur un plan fait par Tourné, en date du 15 mars 1864, et déposé comme plan No 79 dans le livre des plans No 2, en l'étude de S Magner, ancien notaire de cette ville. Le lot No dix neuf ayant huit pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue du Canal, cent cinquante-six pieds huit pouces de profondeur sur le côté du lot No vingt, cent soixante un pieds trois pouces de profondeur de l'autre côté et soixante-cinq pieds deux pouces et six lignes, plus ou moins, de largeur dans le fond.
Les lots Nos vingt, vingt-un et vingt-deux mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-six pieds huit pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux corps de logis avec toit à mansarde, couverte en ardoises ayant neuf chambres, auvents, deux étages et quatre chambres, citerne, hangar, etc., écurie pour trois chevaux et dans le fond de la bâtisse principale un hangar pour bois et charbon.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billet garanti par hypothèque et privilèges de vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de sécurité, assurances, etc. Les taxes de 1889 doivent être payées au prorata par l'acquéreur et le vendeur.
Acte de vente pardevant T. A. Bakewell, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente au moment de l'adjudication.
26mai—26—1 8 15 22 29juin.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Cottage désirable dans le Quatrième District.

No 88 Avenue Washington.

Interdiction de Emma L. McDuff.

No 2,173—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 11 juin 1889, et rendu dans la susdite succession—
Le commode Cottage couvert en ardoises, avec bâtisse à deux étages dans le fond, No 88 avenue Washington, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Laurel et Sixième, contenant galerie sur la façade et sur les côtés, 5 chambres avec cabinets à provisions au bas, et 2 chambres avec cabinets à provisions au dessus, citerne, hangar, etc. Le terrain est décrit comme suit: Lot No 4, mesurant 30 pieds de face à la rue Washington, sur 100 pieds 9 pouces et une plus petite portion, désignée par la lettre B, mesurant 60 pieds, plus ou moins, de profondeur du côté de la ligne et les lots 3 et 4 se rencontrant, laquelle fait partie de la bâtisse à l'arrière de la propriété appartenant autrefois à Henry Jolls, entre lignes parallèles, et 30 pieds de largeur dans toute sa profondeur; lesquelles 2 portions de terre mesurent ensemble 30 pieds de face à la rue Washington par 160 pieds 9 pouces, plus ou moins de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1889, et fera le dépôt d'usage de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant J. Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 juin—15 22 29—juil 6 13 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en briques rue du Port Nos 14, 16 et 18 près du fleuve. Maison en bois rue Mandeville No 61 entre les rues Royale et Chartres. Vente pour effectuer un partage. Michel Meilleur vs Charles Cavarec, tuteur et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 25,430

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 20 juillet 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 7 juin 1889 et signé le 13 juin 1889 par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, les propriétés suivantes, savoir:
1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Espagne, Royale et Chartres, mesurant 37 pieds, 3 pouces 5 lignes de face à la rue Mandeville sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.
2° Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même District, dans l'îlet borné par les rues Port, Enghien, Decatur et North Peters, mesurant 53 pieds 1 ligne de face à la rue du Port, 67 pieds, 7 pouces, 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Decatur le séparant du lot de l'encoignure, 64 pieds, 2 pouces, 4 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue North Peters et 32 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond.
Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix d'achat.
Actes de vente pardevant Jno. J. Barnett, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera requis.
16juin—16 22 29—6 13 20juillet.

Propriétés dans le Troisième District. Maison Double rue des Français, No 151. Maison à deux corps de logis, rue Bourbon, No 462. Terrain vide, rue Dorgenois.

Succession de Madame P. G. Gaspard—No 26 887.

PAR Jas. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 juillet 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin 1889, les propriétés suivantes, savoir—
1° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Français, Champs Elysées, Moralès et Urquhart, mesurant 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble, une maison double couverte en ardoises ayant huit chambres, deux citernes, lieux d'aisance, cuisine, etc., etc.; louée $12 par mois.
2° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Bagatelle maintenant Bourbon, Moralès actuellement Marais, Urquhart et Union, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bagatelle ou Bourbon sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison divisée en deux corps de logis contenant six chambres, deux citernes, puits, lieux d'aisance, etc., etc. Louée $8 par mois.
3° Un terrain vide dans le carré d'îlet compris entre les rues Dorgenois, Rocheblave, Aubry et St-Bernard, mesurant 30 pieds de face à la rue Dorgenois sur 110 pieds de profondeur; lequel lot de terre est désigné par le No 8 de l'îlet No 26. Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant P. L. Fourchy, notaire.
Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix d'acquisition.
5 juin—5,8,15 22,29—juil 6

Magasin en briques à quatre étages, No 133 rue Decatur.

John P. Gaspard vs. ses créanciers—No 23.871.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 juillet 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 18 février 1889, la propriété suivante, savoir—
Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Chartres, St Louis et Toulouse, désigné par le lot No 78 et mesurant 27 pieds de face à la rue Decatur, la même largeur sur la ligne du fond, sur 64 pieds de profondeur entre lignes parallèles, incluant cinq pieds de passage sur une allée en commun ouvrant sur la rue Toulouse.
Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E Beany, notaire.
11 juin—11 15 22 29—6 13 juil

Propriétés de choix

Près du Marché Poydras.

Deux résidences en briques, à étage, rue Carondelet, Nos 109 et 111.

Magasin en briques, à étage, rue Poydras, No 184.

Un îlet de terre, avec bâtisses, à Carrollton, à trois îlets du fleuve et donnant sur l'avenue St-Charles.

Quatre lots de terre faisant face aux rues St-Louis et Robertson, près de Southern Brewery.

Vente pour effectuer un partage.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,921—Division E.

John B. Schmitt et al. vs. Madame E. E. Brandewall et al.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—Le SAMEDI, 6 juillet 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 31 mai 1889, par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la dite cour, les propriétés suivantes, savoir:
1° Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Baronne, Carondelet et Lafayette, étant à une distance de 95 pieds 9 pouces de la rue Poydras, mesurant 21 pieds 11 pouces de face à la rue Poydras sur 158 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de ... pieds ... plus rapprochée de la rue Carondelet. Les améliorations consistent en un magasin en briques à étage, loué à MM. Larrieu et Mandet à raison de $55 par mois. Le magasin est désigné par le No 184 rue Poydras.
2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même district et îlet que ci-dessus, étant à une distance de 79 pieds 7 pouces de la rue Poydras, mesurant 19 pieds, 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Carondelet, sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles, avec l'usage d'une allée de quatre pieds de passage ouvrant sur la rue Poydras. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence en briques à étage, portant le No 109 rue Carondelet—loué $30 par mois.
3° Un autre lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même district et îlet, attenant à la propriété ci-dessus nouvellement décrite; lequel dit lot de terre étant à une distance de 99 pieds 4 pouces de la rue Poydras et mesure 19 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet, sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles; avec l'usage d'une allée de quatre pieds de large dans le fond des susdits lots, ouvrant sur la rue Poydras. Les bâtisses et améliorations comprennent une résidence en briques à étage, portant le No 111 rue Carondelet, loué $30 par mois.
4° Quatre lots de terre attenants avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville, dans l'îlet No 192, borné par les rues St-Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 5, d'après un plan annexé à un acte de vente par Mosny & Cook, passé devant Louis T. Caire, alors notaire, le 17 septembre, 1831. Les dits lots ont les dimensions suivantes, savoir—
Les lots Nos 1, 2 et 3 mesurent, chacun, 32 pieds de face à la rue St-Louis, sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles—le lot No 3 étant à une distance de 32 pieds de la rue Robertson. Les améliorations consistent en une maison en bois, construite sur l'arrière des dits lots, et un grand hangar faisant face à la rue St Louis, occupé par un maréchal-ferrand et atelier de charronnage.
Le lot No 5 mesure 28 pieds de face à la rue Robertson, sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et se trouve à une distance de 100 pieds de la rue St Louis. Ensemble, une maison en bois, double, etc, etc., loués $8 par mois.
5° Un îlet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 7ème district de cette ville, borné par les rues Clinton, Hillary, Commercial et Macarty, mesurant 300 pieds de face aux rues Clinton et Hillary, et 275 pieds de face aux rues Macarty et Commercial. Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en bois à l'angle des rues Clinton et Commercial; une autre à l'angle des rues Clinton et Macarty; et un cottage situé au centre de l'îlet et faisant face à la rue Clinton—citernes, lieux d'aisance etc., etc.
Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des dits billets. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année 1889 et se conformeront à toutes les clauses pénales d'usage.
Les acquéreurs feront un dépôt comptant de 10 pour cent sur le prix d'acquisition.
Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.
2 juin—2 8 15 22 29—6 juil

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Alice J. Ford vs J. A. Mallon, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,878—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, Chippewa, Toledano et l'Avenue de la Louisiane, désigné par le numéro huit et mesurant trente-trois pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas ou Levée, sur une profondeur sur la ligne la plus près de l'avenue de la Louisiane de quatre vingt dix-huit pieds six pouces, et sur la ligne opposée cent cinq pieds six pouces et six lignes, mesurant aussi trente deux pieds de largeur dans le fond, étant la même propriété acquise par James A. Mallon de la succession de Courtade, par un acte authentique pardevant O. Drouet, notaire, le 3 mai 1885, enregistré au bureau de transfert, livre 123 folio 94.
2° La moitié d'un certain lot de terre dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite. Lequel dit lot de terre est désigné par le numéro 8 et la dite moitié du dit lot No 8 est la plus près de l'avenue de la Louisiane. La dite moitié du lot No 8 mesure seize pieds et six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de quatre-vingt-neuf pieds onze pouces et trois lignes. Etant la même propriété acquise par le dit James A. Mallon, conformément à un acte passé pardevant Jos H. Spearing, notaire, en date du 6 août 1885, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 121 folio 705.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mai—29—4 11 15 26 29 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur

Dans le Troisième District,

Coin des rues Union et St-Claude, No 534 rue St-Claude entre Champs-Elysées et Marigny, en face du dépôt du Shell Beach Railroad.

Succession de J. P. Hosede.

No 16,417—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à trois ordres de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date respectivement du 22 avril 1889, du 24 avril 1889 et du 23 mai 1889, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Trois lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Amour maintenant Remparts, St-Claude anciennement Bons Enfants et Marigny, désignés comme lots Nos 4, 5 et 6, sur un plan de A. Castaing, déposé en l'étude de ... Lacoste, notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit: le lot No 4, 31 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue St-Claude, anciennement Bons Enfants, sur une profondeur de 96 pieds; le lot No 5 mesure 31 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue St-Claude anciennement Bons Enfants, sur une profondeur de 128 pieds; le lot No 6 mesure 31 pieds de face à la rue des Bons-Enfants, sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une maison cottage en bois connue par le numéro municipal 534 rue St-Claude, ayant 5 chambres et une petite cuisine attenante, deux cuves, deux puits, écurie, lieux d'aisance, galerie de côté, à l'arrière jardin de fruits et de fleurs, etc.
2° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Bons Enfants, Bagatelle et Remparts, se touchant et formant l'encoignure des rues Union et Bons-Enfants, mesurant 69 pieds 5 pouces de face à la rue Union, sur une profondeur et de face à la rue Bons-Enfants de 63 pieds 6 pouces, et l'autre mesure 58 pieds 4 pouces de face à la rue Union, sur une profondeur de 63 pieds 6 pouces. Les améliorations consistent en trois maisons en bois ayant quatorze ou quinze chambres, cuve, lieux d'aisance, puits, etc. Le coin est occupé comme marché. Pour les distributions, voir le plan à la Bourse.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un an, avec billets garantis par privilège de vendeur et par hypothèque, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final; dix pour cent de dépôt. L'acquéreur assumera les taxes de 1889, en sus du prix de la vente, et toutes les clauses usuelles de garantie.
Actes de vente pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25mai—25—1 8 15 22 29juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Parr et épouse.

No 25,856—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 17 mai 1889 et signé le 23 mai 1889 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Une portion de terre mesurant 90 pieds 1 pouce 4 lignes de largeur, parallèle à la rue Dauphine, anciennement Grands Hommes (comprenant ainsi toute la ligne du fond de la propriété de Mlle Alignot), faisant face à la dite rue Dauphine et s'étendant en profondeur entre lignes égales et parallèles, incluant la largeur de la rue Bourgogne, jusqu'à la rue Craps, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et sauf à une certaine réserve concernant un passage ou une allée, comme il est spécifié dans un certain acte de partage entre le dit Henry Parr et Valentin Stamback, par acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire, le 9 février 1869 par lequel le dit feu Henry Parr a acquis la propriété ci-dessus décrite, enregistré au bureau des transferts, livre 96 folio 3.
2° Une portion de terre mesurant 72 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Remparts, anciennement Amour, s'étendant en profondeur, entre deux lignes égales et parallèles, à la rue Bourgogne, anciennement Craps, sur laquelle elle a la même façade de 72 pieds 5 pouces et 2 lignes, incluant une moitié de la rue Mathilda, qui ne se peut ouverte; laquelle portion de terre a été également acquise par le dit défunt ci-dessus mentionné.
3° Une portion de terre mesurant 72 pieds 5 pouces et 2 lignes de face sur la rue St-Claude, anciennement Bons Enfants, s'étendant en profondeur entre lignes égales et parallèles vers Amour, sur laquelle elle a la même façade de 72 pieds 5 pouces et 2 lignes, bornée sur un côté de la ville par la propriété Tobacco Warehouse ou à ses représentants. Acquis par le même défunt ci-dessus mentionné.
4° Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, faisant partie d'un morceau de terre désigné par le No 6, sur un plan de A. Castaing, en date du 17 mars 1842, déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire; ladite portion de terre mesurant au pied américain 142 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, anciennement Grands Hommes, et s'étendant en profondeur entre lignes égales et parallèles, au centre de la rue Bourgogne, anciennement Craps, et qui a été vendue et appartenant à la succession de Henry Parr, et le côté du bas par la propriété de F. Sambola ou ses représentants. Etant la même propriété acquise par le défunt de Claude Tiblier et enfants, par acte pardevant A. Dreyfous, notaire, enregistré au Bureau des transferts, livre 100, folio 682.
5° Quatre lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, dans l'îlet No 1, maintenant 416, sur un plan dressé par H. Rilieux & Co., le 8me jour de novembre 1836, déposé à l'étude de ... Mosny, notaire. Le dit îlet est compris entre les rues St-Claude, anciennement Bons Enfants, Joséphine et Mathilda. Lesquels dits lots de terre mesurent, chacun, au pied anglais, 29 pieds et 9 pouces de face à la rue St-Claude, anciennement Bons Enfants, par 117 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur.
Le lot No 4 forme l'encoignure des rues St-Claude et Mathilda. Acquis par le défunt du shérif de cette paroisse, à une vente faite par lui le 21 août 1877, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de cette paroisse, dans l'affaire de Eva Malleur vs Susannah Mayer, No 8,422, du dossier de la dite cour, laquelle vente a été dûment enregistrée au bureau du greffier de la dite cour, dans le livre des actes No 21, folios 363 à 366, et au bureau des transferts, livre 110 folio 206.
6° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro deux, dans l'îlet numéro cent quatre-vingt-trois, borné par les rues Poland, Lesseps, Casacalvo ou Royale et Grand-Hommes, maintenant Dauphine, sur un plan dressé par A. Castaing, le 11 novembre 1858, et déposé en l'étude de A. Dreyfous, notaire; le dit lot mesure au pied américain, 31 pieds 9 pouces de face à la rue Poland, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, acquis par le défunt de la succession de Joseph Knight, d'après acte passé le 6 décembre 1858, pardevant le dit notaire, A. Dreyfous.
7° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de cette ville, et désigné par le No 6, dans l'îlet No 7, maintenant 398, borné par les rues Marais, autrefois Moralès, St-Claude, autrefois Bons-Enfants, Presse et St-Ferdinand, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, le 1er juin 1831, et déposé en l'étude de Charles Janin, ancien notaire, par acte de vente du 10 du même mois et de la même année. Le dit lot mesure, au pied américain, 46 pieds 8 pouces de face à la rue Marais, autrefois Moralès sur 118 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; il a été acquis par le défunt de Jean Frat par acte passé le 7 septembre 1867 pardevant le dit notaire Dreyfous, et enregistré au bureau des aliénations, livre 92, page 629.
8° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, formant l'angle des rues Espagne et St-Claude, autrefois Bons-Enfants, désigné par le No 2 de l'îlet 104, maintenant 398, d'après un plan annexé à un acte passé pardevant T. Seghers, ancien notaire, le 10 octobre 1837. Le dit lot mesure, au pied anglais, 33 pieds 9 pouces 7 lignes de face à la rue St-Claude, autrefois Bons-Enfants, sur 75 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Espagne; il a été acquis par le défunt de Jacques Satoup, par acte passé le 7 octobre 1865, pardevant le dit notaire, Dreyfous, enregistré au bureau des aliénations, livre 90, page 37.
9° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, formant l'angle des rues Chartres et Enghien, dans l'îlet borné par ces deux rues et les rues Decatur et Port. La dite portion de terre mesure 30 pieds 7 4/8 pouces de face à la rue de Chartres, 90 pieds 6 pouces de profondeur et face à la rue Enghien, et environ 90 pieds 10 4/8 pouces de profondeur de l'autre côté, vers la rue Port, le tout en mesure américaine. Cette propriété a été acquise par le dit défunt de Charles W. Lowentz et autres, par acte passé le 21 janvier 1878 pardevant ledit notaire, A. Dreyfous, enregistré au bureau des Aliénations, livre 109 page 257.
10° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Montreuil, 3me district de cette ville, désigné comme lot No 6, dans l'îlet No 6 (maintenant 285), borné par les rues Piété, Désirée, Bourgogne, autrefois Craps, Remparts autrefois Amour, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, le 16 juin 1821, et déposé au bureau de O. De Armas, notaire. Le dit lot forme l'encoignure des rues, selon le plan ci-dessus, 54 pieds 8 pouces et demi de face à la rue Désirée, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue des Remparts, autrefois Amour. Cette propriété a été acquise par le dit défunt de Louis Bernard, par acte passé le 9 janvier 1847, pardevant Joseph Cuvillier, notaire.
Conditions—Un tiers comptant et le reste un crédit de un et deux ans, représenté par les billets des acquéreurs en sommes de séries à la convenance des héritiers, portant intérêt à 8 pour cent à partir des dates jusqu'à paiement, et garanti par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; les actes de vente porteront les clauses usuelles d'assurance, honoraires d'avocat et aux frais des acquéreurs qui paieront les taxes de 1889 en sus du montant d'adjudication; et un dépôt de 10 0/0 des montants de leurs enchères, dans les mains de l'encanteur au moment de la vente.
La propriété au coin des rues St-Claude et Mathilda sera vendue sujette au bail et droit d'occupation de John Parr, bail expirant le 31 octobre 1892, avec le privilège de le renouveler pour deux années de plus, conformément à un acte passé pardevant Charles Kolle notaire, en date du 8 octobre 1888; et la propriété au coin des rues Amour, Remparts, et Désirée sera vendue sujette au bail de Gerhard Isabrick à vingt cinq dollars par mois, expirant le 21 juin 1889, avec privilège de le renouveler pour une année.
25 mai—25—juin 1 8 15 22 29

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PHARMACIE.

Clientèle, patronage, meubles, etc.

Succession de Léon Arland.

No 27,158—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet—LUNDI 1er juillet 1889, à 10 heures A. M., il sera vendu, sur les lieux, coin des rues Dauphine et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 17 juin 1889, pour le compte de la succession ci-dessus:
1° Le contenu de la pharmacie, ensemble avec la clientèle, patronage, les vitrines, prescriptions, balances pour compteur, distilloir, comptoirs, installations, le magasin, coffre-fort, vitrières, médicaments, parfumeries et tous les articles qui appartiennent en général à une pharmacie pour en conduire les affaires; le tout sera vendu en bloc.
2° Un grand assortiment de meubles pour salon, salle à manger, chambre à coucher et corridor, literie, tapis, matelas, glaces et autres articles trop longs à énumérer.
Le tout d'après un inventaire enregistré à la Cour Civile de District, dont une copie peut être vue au bureau de l'encanteur.
Termes: comptant sur adjudication.
19 juin—19 23 28—1 juil

Vente péremptoire

Pour effectuer un partage parmi les propriétaires absents de la

Charmante résidence en briques à deux étages, avec attic, No 90 Avenue Esplanade.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. Spear, Encanteur—Bureaux, 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 29 juin, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs:
Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville désigné par le No Un dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bourbon, Dauphine et Quartier, mesurant 33 pieds 3 pouces de face à la rue Esplanade, sur une profondeur de 106 pieds 7 pouces.
Les améliorations comprennent la délicieuse résidence en brique à deux étages pour famille, connue par le numéro municipal 90 rue Esplanade, ayant au rez de chaussée un beau salon, corridor, salle à manger, cuisine, office et dépendances.
L'étage supérieur renferme de grandes chambres aérées, lieux d'aisance et autres chambres, citerne, etc.
La propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1889, à raison de $45 par mois, payable mensuellement.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en coupons au gré des parties, garantis par toutes les clauses de garantie ordinaires, portant intérêt à 8 0/0 de la date de la vente jusqu'à paiement, et les taxes de 1889 seront payées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication; l'acquéreur paiera 10 0/0 de l'adjudication comptant sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
16juin—16 23 29

Deux petites propriétés dans le septième district.

Succession de Phil. Williams.

No 26,764.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 mai 1889 pour compte de la dite succession—
Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le septième District de cette ville désignés par les Nos 7 et 8 dans l'îlet borné par les rues De Armas, Anne, Millaudon et Clinton, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue De Armas sur 105 pieds 7 pouces de profondeur.
Les améliorations consistent en une maison double avec deux chambres de chaque côté avec galerie devant, citerne, lieux d'aisance, etc. connue par le numéro municipal No 26 rue De Armas, et une maison simple avec deux chambres, cuisine et galeries devant et sur les côtés, écurie, etc. connue par le numéro municipal 24 rue de Armas.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Ernest Commagère, notaire aux frais des acquéreurs.
26 mai—26—juin 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de valeur dans le Sixième District, rue Toledano. Patente de terre, Jugement, billet de crédit, etc. Mme A. S. Barnes et John H. Page vs. Mme Eliza Anne Page et als.—No 25 110.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI 13 juillet 1889, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 13 mai 1889 et signé le 17 mai 1889, et par le consentement de toutes les parties intéressées, daté le 3 juin 1889, dans la dite Cour, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Un lot de terre situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toledano, Camp et Magazine et l'avenue de la Louisiane, désigné comme lot No 23, sur un plan à l'étude de T. Guyol, notaire, et mesurant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Toledano, sur une profondeur de 126 pieds entre lignes parallèles.
2° Une certaine patente de terre No 468 donnée par W. B. Armstrong, enregistreur du bureau des terres et H. C. Warmoth, gouverneur de la Louisiane pour quarante acres et quarante-six centièmes.
3° Un certain jugement en faveur de John Page contre le Board of Administrators of the Insane Asylum pour $490. 77 avec intérêt à 8 pour cent à partir du 21 mars 1871 et frais, rendu par la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 2312.
4° Un certain billet de crédit ou un ordre tiré par Josiah Fisk, le 11 mai 1881, pour $300 avec intérêt de 8 pour cent à partir de la date.
Pour plus amples informations concernant la patente, jugement et billet de crédit dans les paragraphes deux, trois et quatre, voir l'inventaire déposé à la cour.
Conditions—Pour les biens immobiliers un tiers comptant et le reste à un et deux ans; la portion à crédit sera garantie par privilège de vendeur et hypothèque; les billets porteront intérêt à 8 pour cent et l'acte contiendra les clauses usuelles. Pour les biens mobiliers comptant.
Acte de vente pardevant Ferdinand Kirchner, notaire aux frais de l'acquéreur.
8 juin—8 15 22 29 juil 6 13

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pianos, instruments de musique, Morceaux de musique, Installations, &c.

Dans l'affaire de J. W. H. Eckert vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 27 268.

Vente de syndic provisoire.

PAR B. ONORATO, encanteur, Bureau No 16 rue Bourbon—LUNDI 24 juin 1889, à 11 heures a. m., au local No 143 rue Camp, entre Sud et Girod, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, en date du 21 juin 1889, il sera vendu le contenu du dit local comprenant un assortiment de mélodéons, violons, accordéons et autres instruments de musique; aussi des morceaux de musique, installations, vitrines, comptoirs, reconnaissance des marchandises, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
22juin—au 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cuves et matériaux pour faire des cuves,

Machines à vapeur, bouilloires, arbres de couche, poulies, machines lourdes et légères.

OUTILS, MEUBLES DE BUREAU, ETC.

Dans l'affaire de R. B. Mitchell vs Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 26,621.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—LUNDI, 1er juillet 1889, à 11 heures a. m., au local, rue Dupré, entre Clara et Willow, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. W. C. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 19 juin 1889, seront vendus les articles ci-dessus décrits et qui sont plus amplement détaillés par un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
20juin—20 25—juil 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois Lots de Terre de valeur dans le Premier District, rue Euphrosine, entre les rues Clara et Willow.

Dans l'affaire de R. B. Mitchell vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 26,621.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. W. C. Ellis, juge de la dite cour, en date du 19 juin 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir:
Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, droits, servitudes, privilèges et avantages leur appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow (anciennement Marina) Euphrosine et le Nouveau Canal Coquille, et désignés comme les Nos 4, 5 et 6 de l'îlet No 15, sur un plan de Geo. F. Dunbar, voyer, les dits lots s'adjoignant et mesurent comme suit: chacun des dits lots mesurant 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Euphrosine, 31 pieds 10 pouces et 2 lignes de face au Nouveau Chemin Coquille par les profondeurs suivantes à savoir: le lot No 4 a 123 pieds 2 pouces et 6 lignes sur le côté du lot No 3 et 126 pieds 10 pouces et 1 ligne sur le côté du lot No 5. Le lot No 5 a 126 pieds 10 pouces et 1 ligne sur la ligne le divisant du lot No 4 et 130 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne le séparant du lot No 6, et le lot No 6 a 130 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne le séparant du lot No 5, et 134 pieds 7 pouces et 1 autre ligne le séparant du lot No 7.
Termes et conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans, billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acte devant porter toutes les clauses usuelles de garantie, clauses de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour renforcer la collection, les polices transférées. L'acte de vente pardevant Fred Kirchner, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devant assumer et payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.
20juin—20 22 29—6 13 20juil.